



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 29 novembre 2022

POINT DE SITUATION SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A BERRIEN

En août 2022, afin d'éviter une rupture totale de l'approvisionnement en eau liée aux épisodes inédits de sécheresse, la commune de Berrien a procédé à la pose d'une canalisation afin de diriger provisoirement la surverse du réservoir d'eau de l'ancienne carrière des Kaolins pour imprégner le sol à proximité du captage. Cette solution, bien qu'imparfaite, était la seule possible dans les délais impartis. Par ce biais, l'approvisionnement en eau a été maintenu. La solution s'est accompagnée de la mise à disposition d'eau en bouteille pour l'usage alimentaire par la mairie et un renforcement du contrôle sanitaire de l'eau par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Depuis la mise en place de cette solution temporaire, la municipalité est en contact étroit avec les services de la Préfecture et de l'ARS. Plusieurs réunions ont été organisées à ce sujet en Sous-Préfecture de Châteaulin en complément d'échanges *a minima* hebdomadaires.

Dans le cadre d'un retour à la normale de l'alimentation en eau potable de la commune de Berrien, la Sous-Préfète de Châteaulin, Claire MAYNADIER a présidé le lundi 28 novembre, une réunion rassemblant le Maire de Berrien, le Président de la Communauté de communes de Monts d'Arrée Communauté, le Conseil départemental, l'ARS et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

La pluviométrie de ces dernières semaines a permis de remplir les réserves d'eau de la commune. Par conséquent, l'approvisionnement depuis le réservoir de l'ancienne carrière n'est plus nécessaire et sera donc arrêté. Sous réserve d'analyses sanitaires conformes de l'eau provenant des captages utilisés habituellement, l'arrêté préfectoral portant restriction des usages de l'eau pour la consommation humaine pourrait donc être levé dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, un plan d'action a été établi afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune à plus long terme :

- **la réutilisation d'un forage préexistant** et datant des années 1980 mais actuellement inexploité. Pour cela, la municipalité a missionné un hydrogéologue afin de déterminer les capacités et les potentialités de ce forage. En fonction des résultats prévus en début d'année 2023, des analyses seront effectuées pour vérifier la qualité de l'eau ;
- **l'interconnexion avec la commune voisine de Scrignac**. Dans cet objectif, une étude doit être produite avant la fin de l'année en prévision de la réalisation de travaux avant l'été 2023, lesquels pourront faire l'objet d'une aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- **l'installation d'une micro station de traitement des eaux issues de l'ancienne carrière des Kaolins**. Une première société de traitement a été contactée pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Des analyses de profondeurs doivent en amont être réalisées avant janvier 2023.

Le Préfet du Finistère organisera un nouveau point de situation sur ce sujet avec les élus début janvier 2023 afin de suivre l'application des mesures pré-citées.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 00

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

1

42, boulevard Duplex
29320 QUIMPER Cedex